



DECISION DU PRESIDENT DP2020-24

Souscription d'un emprunt pour l'achat d'une chargeuse

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Le SMICTOM LGB a lancé une consultation auprès de trois organismes bancaires, à l'issue de l'analyse des offres, l'offre du Crédit Agricole d'Aquitaine a été retenue avec les caractéristiques suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant, durée et objet du contrat de prêt

Score Gissier : 1A

Montant du contrat de prêt : 50 000 €

Durée du contrat de prêt : 7 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe

Montant : 50 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement, avant le 20 novembre 2021

Taux intérêt trimestriel : 0.399 %

Echéance d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Commission

Commission d'engagement : 100 €

Dispositions générales

Taux intérêt trimestriel : 0.399 %

Le Président :

ARTICLE 1^{er} : Décide de souscrire un emprunt avec le Crédit Agricole d'Aquitaine pour l'achat d'une chargeuse, d'un montant de 50 000 € suivant les caractéristiques présentées ci-dessus.

ARTICLE 2 : Précise qu'il est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole d'Aquitaine.

A Aiguillon, le 30/11/2020

Le Président

Alain LORENZELLI